



Ecole 24

BULLETIN n°4 - 4ème trimestre 2016 - octobre - SNUipp-FSU24

Disposé de timbrage MARSAC / Isle

Edito



Déposé le 12 octobre 2016



Un peu plus d'un mois après la rentrée... l'épuisement dans les écoles !

Projets de secteurs, projets d'école, projets de classe, évaluations, livret numérique, nouveaux programmes, nouveaux cycles, réunions de parents, élections de parents, mise en place des mesures de sécurité, APC, enquêtes diverses et variées, parcours culturel, parcours citoyen, parcours santé...

Vous en remettez bien une petite louche madame la ministre... Mais la rentrée s'est bien passée selon elle. Sourde oreille ? Aveuglement ? Non ! La ministre sait que des centaines de postes ne sont pas pourvus au niveau national, que de nombreuses classes sont surchargées, que les RASED sont réduits à peau de chagrin, que la formation continue est quasi inexistante... Elle sait aussi, car nous ne cessons de le répéter, que les enseignants sont saturés : temps de travail et multiplication des tâches. Pourtant, le rajout systématique de nouvelles « charges », la pression hiérarchique et l'injonction sont banalisés par notre administration. Et pourtant, tous les collègues continuent avec abnégation à faire « tourner » le système ! Pour combien de temps ?

Quelles améliorations dans les résultats de nos élèves

pages	SOMMAIRE
1	Édito
2*3*4	Action APC
5	Audience Dasen
6	CAPD du 6 septembre
7	Début de carrière * CLOC
8*9	Carte des Correspondants
10*11	Promotions du 7 novembre
12	Évaluation et carrière
13	Bulletin de syndicalisation
14	Tribune libre
15	Infos rapides
16	Agenda * Ris * A retenir

en cette fin de quinquennat ? Aucune ! Le système creuse les inégalités car l'investissement (bien inférieur aux pays de l'OCDE) dans l'école primaire ne correspond pas à la hauteur des enjeux. Le nombre d'élèves par classe et les aides apportées aux enfants en difficultés constituent un facteur majeur de l'échec scolaire. L'absence de formation continue des enseignants, associée à une formation initiale insatisfaisante, impactent également les résultats des élèves en plaçant les collègues en situation de fragilité.


Notre campagne « temps, confiance, moyens », rencontre l'adhésion massive de la profession. Cela commence par l'arrêt des APC, afin de se réapproprier ce temps. Cela doit passer par l'arrêt de toutes les pressions et injonctions, et une réelle liberté pédagogique qui tend à disparaître. Enfin, l'école doit bénéficier d'investissements conséquents, passant aussi par la reconnaissance de ses personnels, humainement, professionnellement et financièrement. Certes, l'école ne peut pas tout, mais si on ne lui en donne pas les moyens, elle peut encore moins !

Se rencontrer, débattre, échanger, c'est ce que nous vous proposons à l'occasion des RIS du mois de novembre. Se syndiquer, pour être plus forts ensemble, est un acte militant mais aussi de citoyenneté, pour rompre l'isolement et participer à la construction d'un projet collectif et alternatif. Sortir de la logique libérale pour bâtir l'école de demain, dans une société plus égalitaire et plus émancipatrice. Dans la période qui s'annonce, nous avons besoin d'avancer dans l'unité...

Vincent Perducat et Alain Chabrilangeas

Arrêt des APC : le SNUipp-FSU lance la consigne

Les enseignants des écoles sont déjà 35 000 à s'être engagés à ne plus faire l'APC, afin de redonner ce temps aux équipes et compenser une partie du travail invisible. Un premier objectif atteint pour le SNUipp qui s'adresse à la ministre et lance sa consigne d'arrêt des APC.



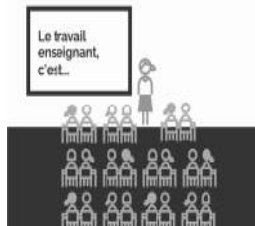
Le cap des 35 000 engagements est dépassé. Pour le SNUipp-FSU, il s'agit d'une première victoire. D'ores et déjà, dans toutes les écoles de France, dans chaque salle des maîtres, le syndicat a réussi à ouvrir le débat autour de la réduction du temps de travail, à impliquer une part importante des enseignantes et des enseignants dans un engagement à arrêter les APC.

Un temps de travail qui doit être redéfini

Désormais il s'agit pour le SNUipp d'avancer concrètement vers la réduction du temps d'enseignement et d'obtenir rapidement des négociations avec la ministre sur ce dossier. Il continuera pour cela à développer un argumentaire montrant l'inefficacité des APC, relayant entre autres les travaux récents de la recherche ou encore le dernier rapport sur les inégalités scolaires produit par le Cnesco, et le réel besoin de redéfinir le temps de travail pour reconnaître l'ensemble des missions et tâches des enseignants.

Le syndicat passe à la deuxième étape de son action, avec derrière lui le rapport de force enclenché par plus de 10 % des personnels, rapport de force qui ne demande qu'à s'amplifier. Il s'est adressé à la ministre pour lui demander l'ouverture de discussions et lance dès aujourd'hui sa consigne d'arrêt des APC. Une campagne qui se déclinera dans les écoles avec une lettre aux parents et dans chaque département avec une adresse aux DASEN.

Argumentaire



Extraits des travaux récents des chercheurs, dont **Françoise Lantheaume** (fenêtre sur Cours n.426 du 29

août 2016), **Roland Goigoux** (« Lire Ecrire » mardi 15 septembre) ... ou encore le dernier rapport sur les inégalités scolaires produit par le Cnesco (27 septembre) ou d'autres études...

L'APC est-elle efficace ?

Qu'en dit le rapport Goigoux « Lire Ecrire » ?

Ce dispositif nécessite un protocole d'évaluation particulier. Il est nécessaire de prendre en compte également les interventions du Rased qui peuvent soit se superposer, soit se cumuler aux APC. Sans protocole particulier d'évaluation qui prendrait en compte ces dimensions, l'APC n'est pas mesurable.

L'aide individualisée est-elle efficace ?

D'après le rapport du CNSECO

Elle se révèle peu efficace parce que dispensée sur un temps à la marge de l'école et des heures de cours. Elle ne permet pas de modifier l'expérience scolaire au quotidien des élèves.

Le travail en équipe est-il cité comme une ressource ?

Françoise Lantheaume (fenêtre sur Cours n.426 du 29 août 2016).

Du fait de l'organisation du travail, les équipes d'école ont beaucoup de réunions de coordination, mais les enseignants ont du mal à avoir des débats professionnels, pédagogiques. Pour ne pas se sentir seuls face à la prescription, ils ont plus recours à des collectifs choisis qu'à l'équipe d'école instituée. Des collègues de l'école ou d'autres, une association pédagogique, des pairs avec qui on va discuter, de façon parfois informelle, de ce qu'on fait dans sa classe, des questions que l'on se pose. C'est pour cela qu'il faut laisser du temps aux enseignants pour qu'ils trouvent ce soutien social, parfois psychologique, quand ils sont confrontés à des dilemmes professionnels.

Les arguments des RASED

Une étude réalisée en 2010 par le professeur Jean-Jacques Guillarmé (Université Paris Descartes) atteste l'efficacité de l'aide des RASED.

« 20% des élèves ayant suivi 30 heures d'aide personnalisée font effectivement des progrès dans les acquisitions scolaires, exclusivement.

Par conséquent, l'aide personnalisée n'est pas adaptée aux autres élèves qui en ont bénéficié (80%) », a calculé JJ Guillarmé. Par contre, « 70 % des élèves ayant suivi 30 heures d'aide rééducative font effectivement des progrès, et ce non seulement dans les acquisitions scolaires (65%) mais également dans le domaine des compétences cognitives (développement des capacités à penser, mémoriser, raisonner, apprendre) : 68% des compétences sociales (capacités à communiquer, à développer des interactions avec les autres, à assumer les conséquences de ses actes) : + de 70% des compétences relationnelles (acceptation de l'autorité et des règles, bonne estime de soi) : 60% ».

L'étude établit que « l'aide spécialisée rééducative est une réponse plus adaptée et plus efficace que l'aide personnalisée dans 4 situations sur 5. Non seulement elle diminue les variations à l'intérieur de tous les champs mais elle fait monter l'ensemble des compétences ».




GAGNONS LA FIN DES APC

35 000 ENGAGEMENTS DÉPASSÉS :

ON NE FAIT PLUS LES APC ! CONTINUONS !

Nous souhaitons collecter un maximum de réponses. C'est notre nombre qui donnera la force à notre action.

Signez la pétition sur le site
 <http://findesapc.snuipp.fr>



Les activités invisibles des enseignants

« Quand les élèves sont partis,
une autre journée commence »

Le métier d'enseignant est en pleine mutation : il est demandé de plus en plus de choses aux enseignants en dehors de l'acte d'enseigner. De multiples tâches relèvent du travail enseignant et demeurent cependant invisibles. Les enseignants, en prenant la décision d'arrêter les APC, souhaitent voir leur temps de travail reconnu et redéfini.

Voici une liste non exhaustive de ce travail invisible :

- la préparation des cours (progressions, programmations, fiches, cahier journal)
- la recherche documentaire et la conception de supports pédagogiques
- l'appropriation des réformes sans formation (programmes...)
- la lecture des documents administratifs (circulaires, rapports,...)
- la préparation du matériel et de la classe (découpages, photocopies..)
- la préparation et l'accompagnement des sorties
- l'élaboration de projets de classe ou d'école
- la recherche pour la mise en place de projets (bibliothèque, canopé, internet...)
- les classes découvertes, les séjours avec nuitées, les séjours sans nuitée avec temps de repas compris, l'USEP
- les corrections
- les carnets de suivi des apprentissages, l'évaluation formative et positive...
- la gestion du site de l'école, du matériel informatique
- la coopérative scolaire
- les commandes de fournitures
- le lien avec les collègues quand on partage la classe (temps partiel, lien avec PES ...)
- la liaison inter-cycles
- le lien avec le RASED
- les équipes éducatives, les équipes de suivi, PAI, PEDT
- les rencontres avec les parents
- l'accueil des élèves et des parents le matin et les après-midis notamment à l'école maternelle
- la remise des élèves aux familles
- le lien avec les AVS, les ATSEM,...
- la préparation et participation aux manifestations organisées à l'école (carnavals, fêtes d'école...)
- la réunions avec les services municipaux et les partenaires locaux (maison de quartier, MJC, associations diverses ...) : concertations, sécurité, citoyenneté, avec les équipes d'ATSEM, le médico-scolaire, le périscolaire, ...

Modèle de lettre aux parents

Notre école avait mis en place une heure hebdomadaire, appelée Activités pédagogiques complémentaires (APC), et consacrée à aider des élèves en difficulté et à mener nos projets de classe ou d'école. Votre enfant y a peut-être participé.

Nous avons fait le constat que ce temps d'APC ne réglait en rien la difficulté scolaire : peu ou pas d'effet sur les apprentissages, journées plus longues pour les élèves les plus fragiles, objectifs d'aide qui ne peuvent être atteints... En clair, l'APC ne remplace ni les aides des enseignants spécialisés qui travaillent au sein des dispositifs RASED, ni la baisse nécessaire du nombre d'élèves par classe pour mieux les aider pendant le temps de classe. La recherche en éducation confirme aussi que c'est pendant le temps de classe que l'aide apportée est la plus efficace, prioritairement par le maître, la maîtresse de la classe et par des maîtres spécialisés (RASED).

A l'appel du syndicat majoritaire dans notre profession, le SNUipp-FSU, nous avons donc décidé d'arrêter la mise en place des APC.

Nous consacrerons ce temps au travail en équipe, aux relations avec vous, à l'étude et à la mise en œuvre des nouveaux programmes ; des missions que chacun de nous effectue et qui sont indispensables au bon fonctionnement de l'école et à la réussite de vos enfants.

Pour permettre réellement la réussite de tous les élèves, il faut en donner les moyens à l'école : diminution des effectifs, formation continue de qualité pour les enseignants, maîtres spécialisés en plus grand nombre, temps pour les enseignants pour travailler collectivement, temps pour mieux faire le lien avec les familles.

Nous restons à votre disposition pour en discuter. Faire réussir tous nos élèves est ce qui nous motive et nous comptons sur votre compréhension et votre soutien dans cette action.

L'équipe enseignante

+ sur le site

Arrêt des APC

<http://findesapc.snuipp.fr>

Le 4 pages

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2519>



Lettre à la DSDEN 24

Périgueux le 4 octobre 2016

À Madame l'Inspectrice d'Académie des Services départementaux de l'Éducation Nationale de la Dordogne

Objet : arrêt des APC

Madame l'Inspectrice d'Académie,

La réussite scolaire de tous les élèves est un enjeu majeur pour notre société. Les attentes vis-à-vis de l'École et de ses personnels sont de plus en plus grandes. Trop souvent, les enseignants sont soumis à de nouvelles prescriptions sans que leur soient donnés les moyens de s'y préparer et de les assurer dans des conditions satisfaisantes. Pour exemple, à cette rentrée, des nouveaux cycles, des nouveaux programmes, des nouveaux parcours sans qu'aucun temps ne soit dédié à leur appropriation. Cette charge de travail, croissante n'est pas reconnue à sa juste mesure.

Le SNUipp-FSU veut faire reconnaître les nombreuses missions qui constituent le « travail invisible » et récupérer du temps pour gagner en autonomie et en efficacité pédagogique. C'est pourquoi, il propose la suppression des 36 heures d'APC comme première étape de cette reconnaissance.

Une large majorité de la profession estime aujourd'hui que ce dispositif ne constitue pas une réponse adaptée à la difficulté scolaire, que les journées des élèves les plus fragiles sont inutilement alourdies et que, pour les enseignants, il est coûteux en temps pour une efficacité contestable. Ces conclusions sont partagées par de nombreux acteurs et spécialistes du système éducatif.

Le ministère par le biais d'une enquête de la DEPP de 2013 reconnaît que le travail invisible est largement supérieur aux 2 heures prévues par les obligations réglementaires de service. Les rencontres avec les familles qui apparaissent désormais comme cruciales ; le travail en équipe pour les programmations, les évaluations, les projets divers, la vie quotidienne de l'école, l'analyse de situations particulières ; les réunions dans l'école - conseils d'école- équipes éducatives-synthèses avec les RASED - PMI ou médecine scolaire - et hors l'école avec les partenaires de l'éducation, avec la mairie ; la préparation de la classe ; la lecture des mails professionnels ; l'auto-formation ; etc.

A cette rentrée, nous avons décidé d'engager une campagne nationale sur le temps de travail des enseignants dont la première étape est l'arrêt des APC et la libre disposition des heures annualisées de nos ORS. Plus de 35 000 collègues ont d'ores et déjà décidé de s'y engager.

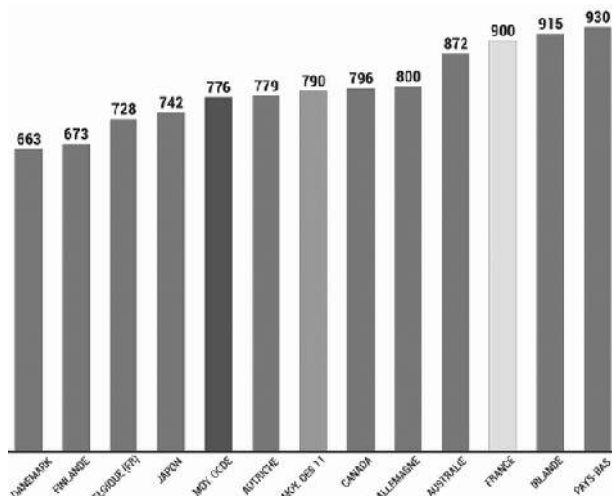
Nous vous informons donc que nous appelons dès aujourd'hui la profession à entrer dans l'action et à ne pas ou ne plus mettre en œuvre les APC.

Parallèlement, le SNUipp-FSU s'est adressé à la ministre pour l'ouverture de discussions sur les ORS des enseignants des écoles. D'autres choix sont nécessaires pour se donner les moyens de faire réussir tous les élèves et améliorer les conditions de travail des enseignants.

En vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de nos respectueuses salutations.

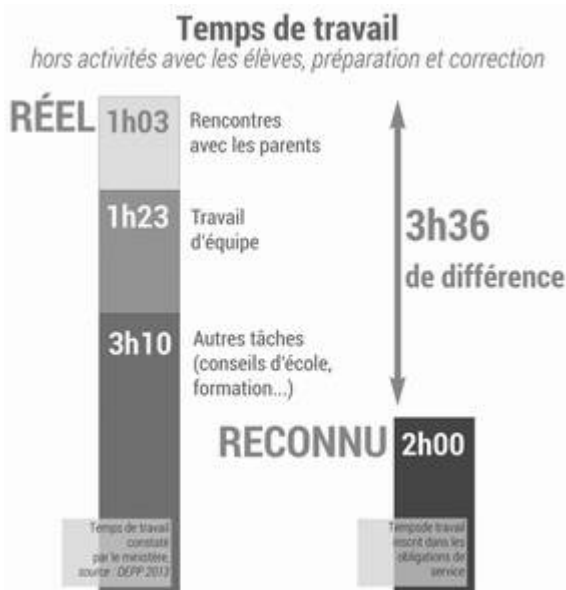
Vincent PERDUCAT et Alain CHABRILLANGEAS
Co secrétaires départementaux du SNUipp-FSU de Dordogne

Un temps de travail enseignant parmi les plus élevés



Heures d'enseignement annuelles des enseignants du primaire, Source : OCDE 2016

Du travail "invisible" insuffisamment reconnu



Une différence allant quasiment du simple au triple entre les obligations de service et le travail réellement effectué.



Lettre à la Ministre

Paris, le 29 septembre 2016

Régis METZGER
Christian NAVARRO
Francette POPINEAU
Co-Secrétaires généraux
A

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Madame la Ministre,

Alors que la réussite scolaire de tous les élèves est un enjeu majeur pour notre société, les attentes vis-à-vis de l'École et de ses personnels sont de plus en plus grandes. Trop souvent, les enseignants sont soumis à de nouvelles prescriptions sans que leur soient donnés les moyens de s'y préparer et de les assurer dans des conditions satisfaisantes. Pour exemple, à cette rentrée, des nouveaux cycles, des nouveaux programmes, des nouveaux parcours sans qu'aucun temps ne soit dédié à leur appropriation.

Le temps de travail des enseignants, déjà considéré comme l'un des plus élevés des pays comparables, ne cesse d'augmenter. Nous regrettons que les discussions autour du nouveau décret sur les obligations de service des enseignants du primaire aient été une occasion manquée de prendre en compte la réalité du travail enseignant dans le contexte social actuel.

Au cours des discussions sur ce texte, le SNUipp-FSU a présenté une toute autre ambition pour les enseignants des écoles : faire reconnaître les nombreuses missions qui constituent le « travail invisible » et récupérer du temps pour gagner en autonomie et en efficacité pédagogique. A cette occasion, nous avons proposé la suppression des 36 heures d'APC comme première étape de cette reconnaissance. Mais vous avez refusé malgré l'avis majoritaire des organisations syndicales siégeant au CTMEN de juin dernier et nous le regrettons.

Pourtant, vous le savez, une large majorité de la profession estime aujourd'hui que ce dispositif ne constitue pas une réponse adaptée à la difficulté scolaire, que les journées des élèves les plus fragiles sont inutilement alourdies et que, pour les enseignants, il est coûteux en temps pour une efficacité contestable. Ces conclusions sont partagées par de nombreux acteurs et spécialistes du système éducatif.

Alors que le métier d'enseignant est en pleine mutation et qu'il n'est plus constitué de l'unique acte d'enseignement, le temps dévolu aux APC serait autrement mieux utilisé pour les multiples partenariats éducatifs ou médico-sociaux et pour renforcer le lien avec les familles. Mieux utilisé aussi pour la scolarisation des enfants en situation de handicap ou l'aide aux élèves en difficulté sur le temps scolaire qui rendent incontournables le travail en équipe.

A cette rentrée, nous avons décidé d'engager une campagne nationale pour obtenir la fin des APC. Plus de 35 000 collègues ont d'ores et déjà décidé de s'y engager. Nous appelons dès aujourd'hui la profession à entrer dans l'action et à ne pas mettre en œuvre les APC. Dans ce cadre, nous vous demandons l'ouverture de discussions sur les ORS des enseignants des écoles.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Co-sécrétariat
Francette POPINEAU

128, Bd Auguste Blanqui 75013 Paris. Tél. : 01 40 79 50 00.
Fax : 01 44 08 69 40. www.snuipp.fr

AUDIENCE DASEN DU 20 SEPTEMBRE 2016

DSDEN

Mme Orlay (IA-DASEN)

M Griffoul (IEN adjoint DASEN)

M Brevet (SG DSDEN)

SNUipp-FSU24

Vincent Perducat (co-secrétaire)

Alain Chabrilangeas (co-secrétaire)

Bilan de rentrée

- Déficit en nombre de postes : 9
 - Beaucoup de remplaçants occupent des postes à l'année.
 - Un bilan plus fin des emplois a été fait à la fin du mois de septembre, ainsi que de la situation du département et de l'académie.
 - Le recteur prendra ses décisions à partir de ces données. Il a plusieurs possibilités : embauches de Contractuels, recours à la liste complémentaire du concours (au 5 octobre nous avons appris que l'option liste complémentaire avait été activée)
- Pour l'instant 2,5 jours non remplacés (le 20 septembre) équivalent à l'année passée, mais l'avenir est sombre s'il n'y a pas d'arrivée de collègues supplémentaires.
 - Le déficit s'explique par le fait que la Dordogne avait des capacités d'ineat qui n'ont pas toutes abouti.
 - De plus certains départements bloquent les exeat. Dans le même temps, la Dordogne a réalisé des exeat.
 - Par contre, il n'y a pas plus de collègues en temps partiels, en détachement ou en disponibilité que l'année dernière.
- Sur les 2 postes de psy vacants (Belvès, Nontron) : on verra avec la mise en place du corps des psy-sco si ça change, car un mouvement académique voire national est envisagé pour ce nouveau corps. Mais rien ne changera en 2016-2017...De même le poste de CP TICE Bergerac-Est risque fort de rester vacant cette année...

Campagne APC

- La DASEN a été informée de l'action du SNUipp-FSU
- La DASEN prend acte et entend, mais « quoi à la place pour les élèves ? »
- Le SNUipp avance l'argumentaire développé dans nos publications. Les IEN seront informés par la DASEN.
- Aucune sanction ni pression à l'encontre des collègues n'a été évoqué par la DASEN.
- Le SNUipp informera les IEN de la campagne lors des visites d'IEN (cf agenda page 16).

Sécurité dans les écoles

- Le SNUipp fait remonter les réalités du terrain : surcharge, climat anxigène, des responsabilités nouvelles sur des choses qui nous échappent et ne dépendent pas réellement de nous..

Sécurité dans les écoles (suite)

- Monsieur Brevet rappelle les textes et règlements. Beaucoup de PPMS ne sont pas actualisés depuis 2010. Il ne s'agit pas d'en refaire un, mais simplement de l'actualiser.
 - La gendarmerie doit aider les directeurs pour l'exercice attentat (ils devraient se rendre disponibles à la demande).
- DASEN : Comment enrayer ces situations de radicalisation ? On en a en Dordogne.
 - Pour l'instant le DASEN nous apporte des réponses techniques. Ce qui arrive n'a pas été anticipé donc la réponse est dans l'urgence. Chacun fait ce qu'il peut...
- Question de la place des remplaçants dans les dispositifs (impossible de connaître tous les dispositifs PPMS de toutes les écoles : sonneries, lieux de confinement, circuit d'évacuation, lieu de regroupement...). La DASEN ne nous a pas apporté de réponse très probante.

Application DECADE

- Nous avançons l'argumentaire et les incohérences du système qui n'est pas adapté au fonctionnement des écoles, voire du premier degré en général...La CNIL recommande que, dans la mesure où le téléphone est personnel, il ne peut pas y avoir de caractère obligatoire : c'est d'ailleurs dit clairement dans le guide du directeur « Sécurité des Ecoles » accessible sur le site de la DSDEN.
- Réponse DSDEN : pouvoir réagir + rapidement que les alertes existantes. C'est le croisement des données qui va permettre de faire de l'efficience et d'être informés de manière rapide.

Direction et fonctionnement

- Rappel de la multiplication des tâches à accomplir en cette rentrée + LSUN + Base élèves...
- Où en est le protocole de simplification ?
- La DASEN est consciente de la surcharge de travail. Mais quelles solutions apporter ? Elle attend aussi le protocole de simplification.
- On lui rappelle que c'est intenable pour les collègues en cette rentrée.

Frais de déplacement

- Personnels RASED : monsieur Brevet étudie au cas par cas en fonction des demandes et se dit prêt à abonder les enveloppes en cas de besoins (dans la limite des budgets..)

Ambiance de l'audience

- La DASEN sent que c'est de plus en plus difficile pour les collègues. Elle nous pose à son tour une question : comment ressentez-vous les collègues ? De quoi ont-ils besoin ou souffrent-ils ?
- Nous insistons sur le temps et la confiance...Il faut cesser le caporalisme (Tableau des apc, emploi du temps des titulaires mobiles, 108h,...)

Compte rendu CAPD du 6 septembre 2016

DSDEN 24

MM Brevet (SG), Navarro (GRH), Griffoul (IEN-A), Bonhême (IEN Nord Dordogne), Alayrac (IEN Pgx Sud), Mmes Pons (IEN Pgx N), Lebrun (GRH)

SNUipp-FSU24

Vanda Bonnamy, Vincent Perducat, Sophie Chabrilangeas, Jérémie Ernault, Sabine Loubiat-Fouchier, Alain Barry

- Déclaration liminaire à retrouver sur notre site <http://24.snuipp.fr/spip.php?article2513>

- Réponse M Brevet :

La position de l'institution est la réussite de tous les élèves avec une prise en compte de la réalité comptable.

La logique des Ineat-Exeat est que chaque classe de France ait un enseignant. La Dordogne doit donc dire stop à un moment pour éviter de déshabiller d'autres départements : 7 Ineat en provenance de la région Parisienne cette année

Bilan de rentrée (M Brevet)

- Au niveau carte scolaire, il y aura un CSTD et un CDEN à la rentrée prochaine. Cette année il y a 3 ouvertures (1 ouverture et 2 réouvertures) de rentrée, contre 9 l'année dernière. Nous ne sommes pas loin de faire correspondre les prévisions et la réalité.
- Les 3 ouvertures (*lieu de l'ouverture)
 - RPI 308 ALLEMANS / BERTRIC-BUREE / SAINT PAUL-LIZONNE*
 - RPI 704 PRATS DE CARULX / SAINTE NATHALENE*
 - Primaire VILLETTOUREIX
- Au niveau des mesures de sécurité, le référent sécurité (M Brevet) a des relations avec les mairies, le SDIS et la gendarmerie. Toutes les situations problématiques doivent remonter à la circonscription ou directement au référent sécurité.
- Fusion d'écoles et RPI : La DSDEN va rencontrer l'Union des Maires et la préfecture rapidement. Dans la convention, il est expliqué que par territoire toute organisation est possible, la disparition des RPI ou la fusion des écoles n'est pas la philosophie de la convention. La baisse démographique du département est réelle. Le travail du tissu scolaire n'est pas celui de la carte scolaire qui elle, peut aboutir à des fermetures d'écoles.
- Sur les allophones, il n'y a pas de vision aboutie car on ne connaît pas encore le nombre d'élèves concernés. La DSDEN est prête à mettre des moyens en personnels ou en heures. Pour les 2 enseignants occupant ces postes, une enveloppe supplémentaire pour les déplacements sera abondée.

Le remplacement (M Brevet)

- Bergerac Ouest : déjà plus de remplaçants disponibles
- Fin septembre en fonction de l'état de consommation, il serait possible de faire appel à des contractuels.
- 1/10ème des absences ne sont pas suivies par un justificatif d'absence dans une circonscription du département.
- Ces derniers doivent être fournis dans les 48h pour les arrêts maladie, et en même temps que la demande pour les autres. Une circulaire sera envoyée pour rappeler la procédure (un rappel sera fait au bout d'un mois et si il n'y a toujours pas de justificatif, il y aura une retenue sur salaire).

- **Snuipp-FSU24 : Attention aux demandes d'autorisation d'absence pour rendez-vous chez un médecin spécialiste. Souvent ce sont eux qui fixent la date qui ne tombe pas forcément sur les vacances... De même en tant que fonctionnaire, on a peu d'autorisations de droit, notamment pour les obsèques, il faudra être souple.**
- S'il manque des postes à cette rentrée (postes de remplaçants), cela est dû aux permutations informatisées et Ineat car un certain nombre de ces personnels entrants n'était pas en mesure d'occuper un poste (Maladie, Congé parental, Disponibilité,...)

Ajustements de rentrée (M Navarro)

- Une rentrée difficile en terme de gestion humaine
- 9 postes entiers vacants à la sortie ou vacance par suite de démission pendant l'été
- 3 postes particuliers vacants (2 psys + 1 anim tice)
- Problématique des postes ASH, il faudrait peut être à nouveau se poser la question de l'étiquetage ASH de certains postes de remplaçants.
- Problème des heures supplémentaires non payées dans l'ASH (heures de coordination et synthèse), il y a plusieurs trimestres de retard. M Navarro demande aux personnels impactés de lui transmettre un mail avec l'état du retard. Pensez à nous contacter également.
- **Snuipp-FSU24 : Attention, Naillac Bergerac et St Estèphe ont des effectifs élevés alors que ces écoles sont en quartiers politique de la ville et REP. L'administration nous a assuré de sa bienveillance.**

Livret scolaire unique numérique (M Griffoul)

- Va bientôt être testé par les équipes de circo
- Information et M@gistère à venir

Consignes sur 2ème journée de pré rentrée : sur les nouveaux programmes

- Dédié à la formation cycle1 cycle2 (janvier /février) 3h00 en plénière + 3h00 en conseil de maîtres
- Nov/dec : cycle 3 formés sur leur collège de secteur
- **Le SNUipp-FSU24 demande à ce qu'une certaine souplesse soit accordée aux collègues inspectés cette année dans l'application des nouveaux programmes.**

Projet d'école

- Pas de journée banalisée
- Un temps dédié sur les animations pédagogiques pour le préparer
- Au retour des vacances de Toussaint, les documents doivent être remontés aux circonscriptions

EVS AVS

- 300 ETP (100 en 2012) pour 650 élèves réservés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap (1/3 de contrats de droit public et 2/3 de droit privé)
- L'année prochaine, 50 contrats de droit privé seront transformés en contrat de droit public
- 75 ETP de droit public pour l'accompagnement administratif

Allègement de service

- La dotation départementale est épuisée (soit 4 allègements de service pour raison médicale). L'administration a demandé une dotation supplémentaire au rectorat.

Liste d'aptitude directeur

- Comme nous le demandons depuis plusieurs années, il ne faut plus de conditions d'ancienneté pour être inscrit sur cette liste. La circulaire va être réécrite et présentée lors d'un GT.

Débuts de carrière

Rikikisaitou *
Le guide pratique des PES

Vous avez réussi le concours. Bravo ! Bienvenue dans le métier.

Le SNUipp-FSU, premier syndicat des enseignants du primaire, a conçu un livret pour vous aider dans vos premiers pas à l'école.

Parce qu'enseigner est un métier qui s'apprend, nous pensons toujours qu'une véritable réforme de la formation doit être engagée. Nous continuerons d'agir en ce sens.

Vous allez donc être en responsabilité de classe pendant la plus grande partie de votre année de professeur stagiaire. Dans cette situation complexe, vous pourrez compter sur nous pour vous apporter toute l'aide nécessaire.

Nous aurons l'occasion de nous rencontrer à partir de novembre quand nous commencerons nos visites d'écoles.

Le rikikisaitou est distribué aux PES ; il est aussi visible en ligne :

🌐 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article1423>

Néo'tit *
Le guide des t1 - t2

Cette brochure a pour ambition de vous épauler dans vos premiers pas, vous faire gagner un peu de temps avec des informations précises et précieuses sur l'école et le système scolaire. Nous vous souhaitons avant tout la bienvenue dans le métier et... à bientôt quand nous nous rencontrerons au cours de nos visites d'écoles !

A voir sur notre site :

🌐 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article1424>

[NEO.SNUIPP.FR]
pour les professeurs des écoles
débutant dans le métier

Découvrez le site du SNUipp-FSU qui a été créé spécialement pour vous accompagner lors de votre entrée dans le métier. Élaboré en collaboration avec des maîtres formateurs, il vous propose des outils, des infos et des liens utiles.

Vous y trouverez plusieurs rubriques, très pratiques :

- Mon métier, ma classe
- Carrière
- SNUipp-FSU
- Etudiants-concours

Lien vers neo.snuipp.fr :

🌐 <http://neo.snuipp.fr/>

Stage de formation syndicale

JEUDI 10 NOVEMBRE
« Enseigner et s'informer
en début de carrière »
de 9h00 à 16h30
Bourse du Travail
26 rue Bodin

Pour la 2ème année consécutive, le SNUipp-FSU24 organise un stage de formation syndicale s'adressant aux collègues débutant dans la profession.

L'entrée dans le métier s'accompagne de nombreuses questions : affectations, postes, mutation, rôle du syndicat dans les instances paritaires,...

Participer à ce stage syndical permet donc :

- d'échanger, de débattre sur des questions tant pédagogiques que revendicatives concernant l'entrée dans le métier (1ère inspection, formation continue...).
- de comprendre ce qu'est le paritarisme : une CAPD, un CTD ? Les représentants du personnel : leur élection, leur rôle ?...

Durant cette journée, les collègues pourront aussi échanger avec des associations partenaires de l'école : l'OCCE et l'AGEEM.

Ce stage début de carrière essaie d'accompagner les jeunes collègues à l'entrée dans le métier et de répondre aux mieux à leurs questions et attentes.

Ce stage n'est pas à prendre sur les 18H d'animation pédagogique. Il est à la place d'une journée de classe si une demande d'autorisation d'absence est déposée auprès de la DSDEN (par voie hiérarchique).

Les correspondants locaux

Les correspondants locaux du SNUipp-FSU sont regroupés par circonscriptions, ce qui permet aux collègues de s'adresser au correspondant de leur choix. Ils fonctionnent par zones où les rencontres entre correspondants et collègues seront les plus faciles à organiser. Ces zones pourront être une école, un groupe d'école, un secteur de collège ou une circonscription. Le rôle du correspondant est de connaître et afficher des informations sur notre syndicat. Il doit être syndiqué.

Il peut aussi :

- aider à organiser des réunions dans son secteur
- animer lui-même des réunions
- relayer des initiatives départementales et/ou nationales (pétitions, enquêtes)
- travailler en lien avec le secrétariat départemental pour les questions de :
 - carte scolaire
 - relation avec l'IEC
 - organisation d'actions locales

Nous avons toujours besoin de nouveaux militants, contactez-nous si vous désirez vous impliquer dans l'animation d'un secteur géographique.

Correspondants locaux du SNUipp-FSU24 Année 2016-2017

Saint Astier Ouest Dordogne

Sophie Wagner Arquey EPPU Issac
Sylvie Bertron EMPU Echourgnac
Catherine Salze EPPU Mensignac
Virginie Fressingeas EPPU St Léon sur l'Isle

Périgueux Sud

Sabine Loubiat Fouchier EPPU St Pierre de Chignac
Cécile Jourd'hui EPPU Chagnac
Edith Loubiat EPPU Bassillac
Didier Vedeau EPPU Thenon

Périgueux ASH

Jérémie Ernault Centre Ailhaud Castelet Boulzac
Sandrine Lafon EPPU Le Toulon Périgueux
Elise Mascret EPPU E. Rostand Bergerac

Bergerac Ouest

Vincent Perducat
EPPU E. Rostand Bergerac
Lydie Léon Delage
EMPU Prigonnieux

Bergerac Est

Hervé Mignon
EPPU St Sauveur
Muriel Minard
EMPU Maurice Albe Creysse
Mathieu Bost
EPPU Lamonzie - Montastruc
Benjamin Expert
EPPU St Georges de Montclard

Nontron Nord Dordogne

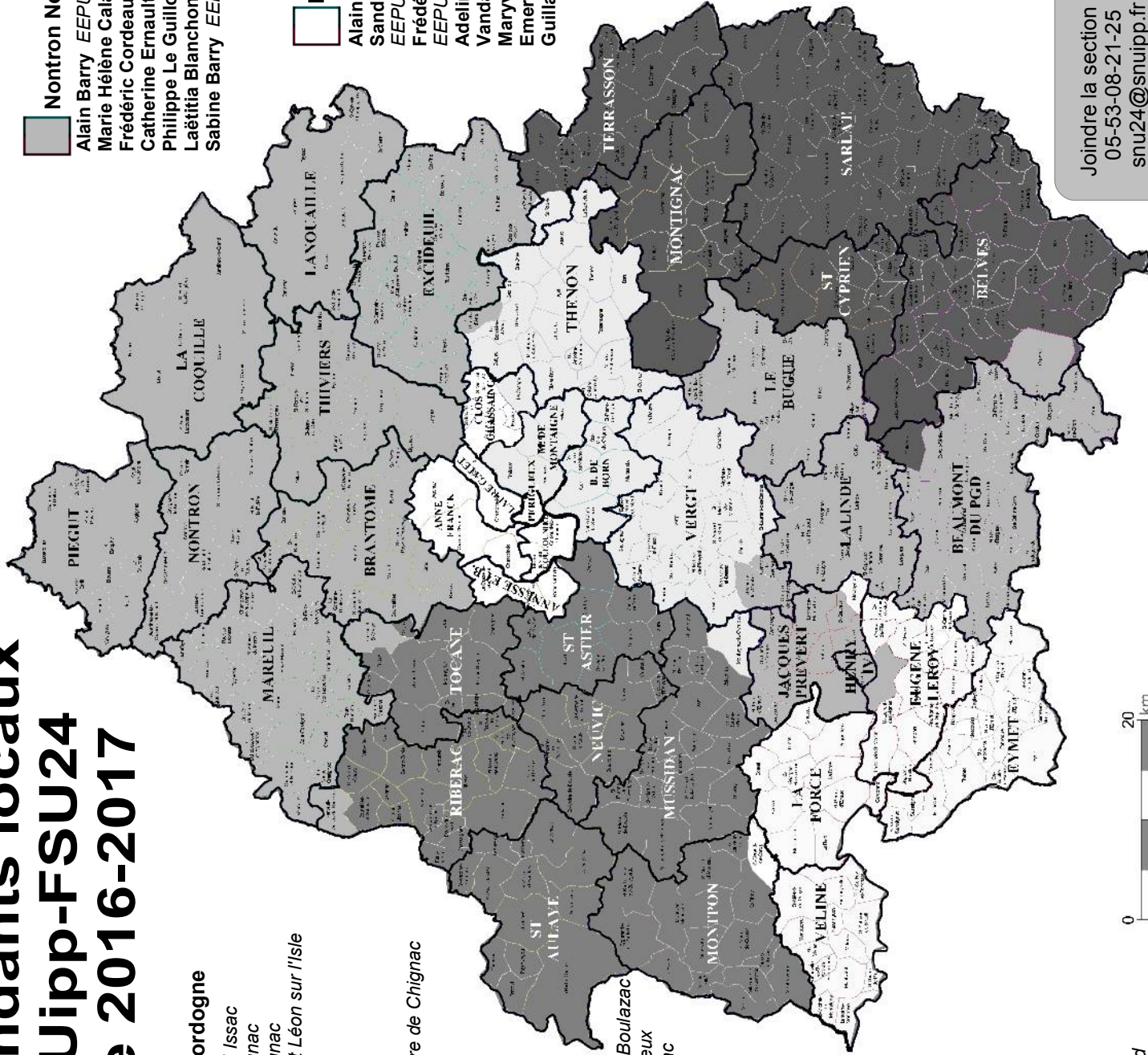
Alain Bary EPPU Thiviers
Marie Hélène Calassou EPPU Bussière Badil
Frédéric Cordeau EPPU Vieux Mareuil
Catherine Ernault EPPU Champagnac de Béclair
Philippe Le Guillou EPPU A. France Nontron
Laëtitia Blanchon EPPU Piégut
Sabine Barry EPPU Gambetta Nontron

Périgueux Nord

Alain Chabrilangeas EPPU Chancelade
Sandrine Rougier
EPPU Clos Chassaing Périgueux
Frédéric Tardieu Dussoi
EPPU Gour de l'Arche Périgueux
Adeline Ballesta EPPU OPS Chamiers
Vanda Bonnamy EPPU Gour de l'Arche Pgx
Maryvonne Horeau EPPU Chancelade
Emeric Lavitola EPPU Sarillac sur l'Isle
Guillaume Joly EPPU Le Toulon Périgueux

Sarlat Est Dordogne

Céline Coquard
EPPU Cénac et St Julien
Corinne Lauvie
EMPU Jean Leclair Sarlat
Dominique Renaut
EPPU Cénac et St Julien



Joindre la section :
05-53-08-21-25
snu24@snuipp.fr



CAPD promotions

Lundi 7 novembre 2016

Explications des promotions

- Le rythme des promotions est différent selon son corps, PE ou instit, et selon l'échelon.
- Pour être promu-e, il faut être promouvable. Pour être promouvable, il faut avoir une ancienneté suffisante c'est à dire un nombre d'années (et parfois de mois) requis dans son échelon.
- Il ne faut pas confondre promouvable et promu (c'est comme éligible et élu): être promouvable est une condition nécessaire mais non suffisante pour être promu.
- Pour être promouvable il faut avoir accompli dans son échelon une durée minimale qui varie en fonction de l'échelon.
- Les candidats à la promotion sont classés par échelon, selon le barème décroissant.

En Dordogne le barème est le suivant :

- AGS + (Note + Péréquation) X 2
- AGS : Ancienneté générale des services (au 1/09 de l'année en cours pour les professeurs des écoles – au 31/12 de l'année scolaire en cours pour les instituteurs).
- Note : dernière note connue au 1/09 de l'année en cours
- La péréquation (correctif pour note ancienne) est calculée ainsi
 - si la note est supérieure à 3 ans (entre le 01/09/2012 et le 02/09/2013)
 - le correctif est de 0.330 par année au-delà des 3 ans pour les échelons 6-7-8-9-10
 - le correctif est de 0.500 par année au-delà des 3 ans pour les échelons 4-5

Seule une partie des promouvables sera promue :

- Parmi les promouvables au grand choix (GC), 30 % seront promus (les 30 premiers %)
- Parmi les promouvables au choix (CH), 5/7e seront promus, (les 5/7 èmes premiers au barème)
- Tous les promouvables à l'ancienneté (A) seront promus.
- Une même année on peut être promouvable au grand choix et au choix, ou au choix et à l'ancienneté. D'autres années, on ne peut être promouvable qu'à un seul rythme ; d'autres années encore, on peut n'être promouvable à aucun des 3 rythmes.

Le point de vue du SNUipp

Pour le SNUipp-FSU, tous les enseignants des écoles doivent pouvoir accéder à l'indice terminal de la hors classe actuelle en fin de carrière. Il propose que l'avancement dans la carrière se fasse à un rythme unique pour toutes et tous, correspondant à celui du grand choix actuel. C'est une partie de l'objet des négociations PPCR, voir article suivant, « évaluation et carrière » page 12

Éléments statistiques année 2015

Répartition des notes des professeurs des écoles.
Constat au 01/09/2015 (source DSDEN24)

Corps	Echelon	Note moyenne	Note la + basse	Note la + haute	Nb de notes remontées
Instituteurs	7				
	8				
	11				
P.E. cl. normale	3	Néant			
	4	12,75	10,50	14,00	17
	5	12,62	10,00	15,00	140
	6	13,67	10,00	16,00	205
	7	14,40	10,00	17,00	253
	8	15,85	11,50	19,00	329
	9	17,13	13,00	20,00	334
	10	18,15	13,50	20,00	288
	11	18,14	16,50	19,50	31
	P.E. H.cl	5			
6					
7					



Promotions novembre 2015

	Échelons	Promouvables	Promus	Nature	Barème premier promu	Barème dernier promu
Instituteurs	8 à 9	1	0	Choix	Ancienneté	Ancienneté
	10 à 11	1	1	Mi choix Choix	Ancienneté 50,992	Ancienneté 50,992
PE HCLA	4 à 5	1	1	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
	5 à 6	34	34	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
	6 à 7	9	9	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
PE	3 à 4	7	7	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
		26	8	Grand choix	31,000	29,000
	4 à 5	27	19	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
		66	20	Grand choix	37,000	34,000
	5 à 6	44	31	Choix	37,000	32,000
		28	15	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
		80	24	Grand choix	65,617	39,317
	6 à 7	53	38	Choix	42,000	38,000
		37	13	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté
		84	25	Grand choix	51,186	43,942
7 à 8	59	42	Choix	49,911	42,806	
	54	20	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté	
	89	26	Grand choix	62,063	49,613	
8 à 9	57	41	Choix	59,978	50,014	
	52	21	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté	
	89	26	Grand choix	67,892	62,892	
9 à 10	64	46	Choix	64,220	55,980	
	17	17	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté	
	63	19	Grand choix	77,284	72,131	
10 à 11	33	23	Choix	76,612	66,903	
	9	9	Ancienneté	Ancienneté	Ancienneté	
		1084	535			

Moyennes 2015
29,77% des promouvables au GC sont promus
71,21% des promouvables au Choix sont promus
49,35% des promouvables sont promus

Statistiques sur les suivis de carrière effectués par le SNUipp24 en 2015-2016

Promotions

- Plus de 50 fiches de suivi en ligne
- + de 80 fiches papier/PDF

Permutations

- Plus de 50 dossiers suivis

Accès hors classe

- Plus de 50 fiches de suivi

Mouvement

- + de 70 dossiers en ligne
- + de 70 dossiers papier/PDF

Ineat-Exeat

- + de 20 dossiers de suivi

(Total des demandes traitées à l'année par mail, téléphone, Rdv, Ris, Stages : + de 2500 contacts)

Tout savoir sur les promos (fiche de suivi en ligne)

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2532>

Fiche de suivi papier, page suivante →



Fiche de suivi
Avancement d'échelon
Année scolaire 2016/2017
Pour la CAPD du 7 novembre 2016

Données personnelles

Nom :
Prénom :
Nom de jeune fille :
Date de naissance :
Adresse personnelle :
Code postal : Ville :
Mail perso :
Téléphone personnel :
Téléphone mobile :

Données professionnelles

Adresse de l'école, de l'établissement ou du service :
Corps (Classe Normale ou Hors classe) :
Position administrative (en activité ou autre) :
Si autre préciser :
Échelon actuel : depuis le :
Ancienneté Générale de Service au 1/09/2016 (cf lprof): ans mois jours
2 dernières notes d'inspection :
Note : Date :
Note : Date :
Congé parental pris après 2012 : ans mois jours
Éléments complémentaires éventuels :
.....
.....

Date de la création de cette fiche :

Signature :

Chaque fiche de suivi est contrôlée par un élu du SNUipp-FSU24 à la CAPD.

Fiche à retourner au SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail -
26 rue Bodin - 24029 PERIGUEUX CEDEX
Mail : snu24@snuipp.fr - Fax 09 71 70 52 52 – tél 05 53 08 21 25

Évaluation et carrières

Les discussions concernant le projet de réforme de l'évaluation et du déroulement de carrière des enseignants se concluent le 13 octobre prochain. Vous avez été plus de 11 000 à répondre à la consultation que le SNUipp-FSU avait lancé sur le sujet. Elle nous a permis d'obtenir de premières avancées, notamment sur le bilan professionnel.

Les nouvelles modalités d'inspection

L'inspection actuelle évoluerait et serait remplacée par quatre « rendez-vous de carrière » déterminants pour l'accélération de carrière d'une année aux 6ème et 8ème échelons, au moment du passage à la hors-classe et de l'accès à la classe exceptionnelle.

Le projet initial du ministère prévoyait un rendez-vous en trois temps : la rédaction en amont d'un bilan professionnel rédigé par l'enseignant-e, une visite en classe suivie d'un entretien et la rédaction d'un compte-rendu par l'IEN.

En s'appuyant sur les résultats de la consultation des enseignant-es, le SNUipp et la FSU sont intervenus pour refuser le bilan professionnel, un outil artificiel servant d'autoévaluation et risquant de déterminer en amont le résultat de l'évaluation avant même la visite de l'IEN. Le ministère s'est engagé à retirer cette proposition et à retravailler autour d'un simple guide d'entretien sans passer par un écrit préalable, dénommé « document d'appui à l'entretien ».

Suppression de la note mais, grille d'évaluation

A l'issue de la visite en classe et d'un entretien dont les attendus seraient connus, l'IEN remplirait un compte-rendu d'évaluation professionnelle comportant une grille de onze compétences évaluées selon quatre appréciations possibles (« à consolider », « satisfaisant », « très satisfaisant » et « excellent ») et une appréciation littéraire. L'enseignant-e pourrait y apporter ses observations et ensuite le Dasen émettrait une appréciation finale selon le même panel d'appréciations possibles. Le nombre d'excellents ne serait pas contingenté à 30%.

Les CAPD auraient accès à l'intégralité du compte-rendu d'évaluation professionnelle. Une première CAPD dite « de recours » permettrait aux collègues contestant individuellement l'appréciation finale donnée par le Dasen, de voir leur situation réétudiée. L'appréciation finale pourrait théoriquement être modifiée.

La détermination des 30% aux 6ème et 8ème échelons de la classe normale

Il est mis fin aux trois rythmes d'avancement (grand choix, choix, ancienneté) qui permettaient un déroulement de carrière théorique entre 20 et 30 ans.

Le principe est celui d'une cadence unique, sauf au 6ème échelon et au 8ème échelon où 30% des enseignant-es bénéficieraient d'une accélération de carrière d'un an. Le déroulement de carrière se ferait alors entre 24 et 26 ans.

Une seconde CAPD serait consultée sur les attributions d'accélération de carrière proposées par le Dasen. Celles-ci seraient contingentées à 30%. Elles s'appuieraient sur les appréciations finales de la grille, mais la transposition entre ces appréciations et les propositions d'accélération reste obscure.

Le SNUipp-FSU a insisté sur la nécessité de pouvoir établir un tableau d'avancement. Pour autant, le ministère ne souhaite pas « transformer » cette grille en un barème chiffré pour les deux premiers rendez-vous de carrière. Or, comment départager les avis s'il y a plus de 30% d'« excellents » ou moins de 30% ? Comment piocher au sein des avis « très satisfaisants » dans ce dernier cas ? Le ministère n'est pas en capacité de répondre pour l'instant.

Suite aux interventions du SNUipp-FSU sur les inégalités importantes qui existent entre les femmes et les hommes, le ministère a annoncé que la proportion de femmes promues serait conforme à leur proportion parmi les promouvables.

Le passage à la hors-classe

Les enseignant-es pourraient accéder à la hors-classe à partir de deux ans d'ancienneté dans le 9ème échelon. Il y aurait un barème national fixé par le ministère, mais qui reste à définir ultérieurement. Il comporterait deux éléments : l'appréciation du 3ème rendez-vous de carrière (convertie en chiffres) et l'ancienneté à partir de deux années dans le 9ème échelon.

Pour le SNUipp-FSU, il est nécessaire que le barème permette l'accès de tous à la hors-classe et que l'automatisme soit garantie. Il portera la nécessité d'un barème avantageant l'ancienneté plutôt que l'appréciation du 3ème rendez-vous de carrière. Il faudra également que le flux actuel de promotions soit considérablement augmenté pour éviter la création d'un « bouchon » pour l'accès à la hors-classe.

L'accès à la classe exceptionnelle

L'accès à la classe exceptionnelle serait contingenté à 10% du corps des PE d'ici 2023, avec une montée en charge progressive de moins de 2% par an.

Article complet et pétition sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2543>

Carrière actuelle				
Classe normale			Hors classe	
indice	temps de passage		indice	temps de passage
349	3 m	ech1	495	2a6m
376	9 m	ech2	560	2a6m
432	1 a	ech3	601	2a6m
445	2a ou 2a6m	ech4	642	2a6m
458	2a6m ou 3a6m	ech5	695	3a
467	2a6m ou 3a6m	ech6	741	3a
495	2a6m ou 3a6m	ech7	783	
531	2a6m ou 3a6m	ech8		
567	3a ou 5a	ech9		
612	3a ou 5a6m	ech10		
658		ech11		

Carrière rénovée				
Classe normale			Hors classe	
indice	temps de passage		indice	temps de passage
390	1a	ech1	590	2a
441	1a	ech2	624	2a
448	2a	ech3	668	2a6m
461	2a	ech4	715	2a6m
476	2a6m	ech5	763	3a
492	3a	ech6	806	3a
519	3a	ech7	821	
557	3a6m	ech8		
590	4a	ech9		
629	4a	ech10		
673		ech11		

Les lois naturelles de l'enfant (Céline Alvarez)

En revenant de week-end, il y a trois mois, j'ai incidemment entendu sur France Inter une interview fort intéressante d'une jeune femme dont les affirmations pédagogiques me parlaient fortement.

Ayant appris qu'elle venait d'écrire un livre racontant son expérience, je décidai de l'acheter.

Dès les premiers mots, je ressentis un bien-être, une sensation d'accroissement de mon « intelligence », une vision d'un monde tellement limpide et meilleure que mon cœur se gonflait dans une inspiration « quasi spirituelle » : ce qu'elle exprimait était simple, intelligible, naturel et évident.

Cet horizon d'un monde meilleur pour nos enfants, tous les enfants, était là, à portée de main, de regard, de faisabilité.

Au fur et à mesure que défilaient les images, les « évidences », dans l'acception américaine : pièces à conviction, et les résultats obtenus dans sa classe de maternelle de Gennevilliers (académie de Versailles, mais quartier ZEP) il m'apparaissait évident que l'expérience était concluante : « ça marchait, on pouvait le faire et ça marchait ! »

Tout son cursus était expliqué : les tractations avec l'administration, les limites de cette administration, et la manière dont elle avait réussi à faire fonctionner, un peu en dehors des clous, sur la fin, son expérience.

Sur le fond, rien de totalement nouveau : Freinet (en France), Steiner (en Allemagne), A.S Neil (SUMMERHILL, en Angleterre), Montessori (en Italie) dont elle s'inspire, et beaucoup d'autres ont jeté les bases fondatrices d'une éducation nouvelle, plus proche des aspirations de l'enfant en respect de sa personnalité. (*voir sur you tube le documentaire passé récemment sur ARTE : « révolution école »*).

Depuis ces précurseurs, beaucoup d'enseignants, plus ou moins intuitivement, ont senti et intégré la philosophie émanant de ces recherches, mais toujours dans un contexte rendu contraignant par l'ambiance sociétale environnante : l'administration, les parents, les municipalités, ce qui laissait peu de place à l'aboutissement d'un tel projet.

Ce qui différencie son expérience de celles précitées, c'est le support scientifique qui participe (à et) de sa méthode : elle réalise ce projet, que ses prédécesseurs mettaient en pratique intuitivement ou moralement, grâce à une démarche plus scientifique que philosophique en l'expliquant avec des mots et des concepts très précis : dans telle situation le corps produit telle substance chimique, « endorphine, cortisol, épinéphrine, dopamine... » qui permet à l'enfant de vivre cet épisode avec plus de confiance, et de se construire plus harmonieusement...

À mesure de ma lecture, le sentiment d'être passé à côté de quelque chose pendant mes trente-huit ans de carrière, venait gâcher le bien-être du début : sentiment d'impossibilité entre tout ce que Céline exprimait, qui est valide, parfait et atteignable, et le fonctionnement de notre société complètement en négatif de tout cela.

En fait, la distance que je vois entre l'approche de Céline, indispensable à la construction de l'enfant, et les dysfonctionnements de l'environnement sociétal environnant me paraît insurmontable.

La tribune libre est une rubrique ouverte à tous nos syndiqués ; elle permet d'exprimer publiquement leurs opinions personnelles. Nous pourrions publier toute réaction ou droit de réponse à cet article dans le prochain École 24 si vous nous en faites la demande.

La qualité d'échange et de communication dont fait état Céline à l'égard des enfants, permettant leur structuration, par la « plasticité neuronale », semble devoir se heurter inéluctablement au handicap des lourdeurs structurelles, culturelles et sociales, en bref : sociétales.

Cette distance que je perçois entre ces deux réalités sonne-t-elle la défaite de l'éducation nationale et la puissance de la proposition de Céline ou la difficulté des enseignants à contourner le formatage du système ?

En fait, tout en reconnaissant la force et la réussite factuelle de Céline, la grande différence entre son expérience et celle des enseignants « à vie », me semble être que sa motivation n'était pas de devenir enseignante dans le public (ce qui impliquait les limites inhérentes au système), mais de prouver l'efficacité de sa méthode.

Son passage dans l'éducation Nationale n'était qu'une étape expérimentale nécessaire pour valider ses concepts élaborés scientifiquement.

Alors que pour les enseignants qui sont au quotidien dans les structures « normales », c'est un métier grâce auquel, même vécu avec enthousiasme et convictions, ils peuvent subvenir à leurs besoins, un vrai travail, pour lequel ils acceptent de subir plus ou moins les frustrations inhérentes aux contraintes professionnelles et aux responsabilités de fonctionnaires de l'état. Et cette réalité pèse suffisamment pour entraver l'énergie nécessaire à l'investissement colossal psychologique et humain qu'implique un tel projet.

Cet aspect des choses ne semble pas être une préoccupation pour Céline dont les ambitions, très respectables et positives pour l'évolution de la société, semblent se situer au-delà.

Ce qui n'enlève rien à la qualité et à la cruciale nécessité des préceptes qu'elle met en pratique et des solutions qu'elle démontre. Je ne dirai donc qu'un mot : BRAVO ! Et Merci !... Mais très difficile dans le contexte « normal ».

Ceci dit, même si on a du mal à se mettre à ce diapason, la lecture de ce livre ne peut qu'être profitable à tout adulte, même non-enseignant.

(* *possibilité de voir sur youtube un exposé d'elle (TEDX Céline Alvarez) et sur son site des expériences filmées. Et aussi une interview d'elle, en replay sur France inter.*

Daniel Coutant (24370 St Julien de Lampon)

PS : une question persiste : cette méthode d'éveil de la personnalité réussie en maternelle serait-elle transposable en primaire avec la même efficacité ? Car en maternelle il s'agit d'ouvrir tous azimuts les potentiels de l'enfant, alors qu'en primaire il y a une quantité quantifiée d'informations et de savoir multiples. Dans ce contexte, difficile d'avoir tout le matériel sur toutes les matières, avec progressivité. Même si les classes Freinet fonctionnaient dans cet esprit.



Université d'automne du SNUipp-FSU du 19 au 21 octobre

Cette année encore, Port Leucate, station balnéaire de l'Aude baignée par la Méditerranée, accueillera les universités d'automne du SNUipp-FSU. Cette 16e édition, désormais reconnue comme le rendez-vous incontournable de l'école primaire, offrira des interventions aussi riches que variées.

+ sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2517>

LSUN

Dès le CSE du 15 octobre 2015, le SNUipp-FSU avait émis de nombreuses réserves sur ce livret numérique concernant la confidentialité des données, l'intérêt pédagogique et la charge de travail accrue pour les enseignants.

Par ailleurs, alors qu'une phase test a eu lieu au printemps dernier, les remarques des collègues concernés n'ont fait l'objet d'aucun retour et aucun bilan ne nous a été transmis.

Enfin, la circulaire ministérielle précisant l'ensemble des principes et des modalités de sécurisation de ce dispositif n'est toujours pas parue.

Ce sont les raisons pour lesquelles le SNUipp-FSU a refusé de voter l'arrêté réglementant le LSUN lors du CSE jeudi dernier.

+ sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2536>

Brochures « Vigi-gender » : comment répondre ?

Depuis la rentrée, des écoles reçoivent une brochure des « vigi-gender », visible en ligne, intitulée « Le genre en images ». Dans une cinquantaine de pages, elle présente de nouveau leurs arguments mensongers relatifs à une prétendue « théorie du genre » enseignée à l'école. L'éducation à l'égalité et la lutte contre les discriminations sont de nouveau discréditées. Voici quelques éléments de réflexion mais aussi de réponses à des parents qui pourraient s'interroger.

+ sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2539>

Pour une revalorisation pour tous !

Le SNUipp-FSU demande à ce qu'aucun enseignant ne soit exclu d'une revalorisation de salaire, que ce soit le versement de l'ISAE ou d'une indemnité d'un montant équivalent.

+ sur le site

<http://www.snuipp.fr/Pour-une-revalorisation-pour-tous>



Programme prévisionnel AGEEM 24 2016-2017

- **12/10/16 à 14h** à l'école maternelle des Mondoux (Périgueux): Intervention d'Elise Mascré, psychologue scolaire dans la circonscription de Bergerac Ouest
- **09/11/15 à 14h** au Centre Départemental de la Communication (Périgueux): Conférence de Vivianne Bouysse
- **Du 14 au 26 novembre 2016**: la quinzaine de l'École Maternelle
- **07/12/16 à 14h** à l'école maternelle des Mondoux (Périgueux): Table ronde autour des pistes de réflexion suscitées par la conférence de Mme Bouysse
- **18/01/17 à 14h** à l'école maternelle des Mondoux (Périgueux): Atelier de pratique personnelle: Découverte de l'Aizendo avec Roland Sangalli
- **22/03/17 à 14h** à l'ESPE de Périgueux: Conférence de Catherine Berdonneau « Géométrie à l'école maternelle»
- **1/04/17** à Pau: Journée Académique « L'estime de soi à l'école maternelle»
- **12/04/17 à 14h** à l'école maternelle des Mondoux: Table ronde en partenariat avec l'OCCE « Pratiques coopératives à l'école maternelle».
- **10/06/2017**: journée découverte culturelle: Lascaux IV à Montignac
- **Congrès Albi: du 5 au 7 juillet 2017** (Penser l'école Penser à l'école. Je pense donc je suis dès l'école maternelle)
- **AGEEM24 - Ecole Maternelle des Mondoux - 1 rue Lacueille - 24000 Périgueux**



+ sur le site du SNUipp-FSU24

Comment obtenir son bulletin de paie rapidement ?

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2531>

Prendre sa retraite à la rentrée 2017

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2522>

LA à l'emploi de directeur d'école 2017-2018 (LAD)

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2524>

ISSR et Frais de déplacement

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2531>

Tableur pour comptabiliser les heures hebdomadaires de remplacement 2016-2017

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2538>

Indemnités dans l'ASH

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2540>

Campagne SFT 2016-2017

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2542>

Nous y étions :

Agenda

Nous y serons :

Mardi 6 septembre

- CAPD de rentrée

Vendredi 9 septembre

- Conseil syndical de rentrée

14 et 15 septembre

- Conseil National

Mardi 20 septembre

- Audience DASEN

Vendredi 23 septembre

- CDFD

Mardi 27 septembre

- Visite IEN Pgx Sud

Vendredi 7 octobre

- Visite IEN Bgc Ouest

Lundi 10 octobre

- Visite IEN Nontron ND

Mardi 11 octobre

- AG des retraité(e)s



Jeudi 3 novembre

- CTSD bilan carte scolaire

Vendredi 4 novembre

- Stage syndical « militants »

Lundi 7 novembre

- CAPD promotions
- CDAS

Jeudi 10 novembre

- Stage syndical « début de carrière »

Lundi 14 novembre

- CDEN bilan carte scolaire

Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les modèles de lettres pour participer à une RIS sont sur notre site à l'adresse suivante

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article1404>

Mardi 8 novembre - 17h00

- Ris Thiviers
- Ris St Aulaye

Mardi 15 novembre - 17h00

- Ris Nontron

Jeudi 17 novembre - 17h00

- Ris Périgueux

Mardi 22 novembre - 17h00

- Ris Bergerac
- Ris Marquay

Mardi 29 novembre - 17h00

- Ris Port Ste Foy

A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier début novembre
- Résultats Capd (janv)

CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier fin septembre

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier mi-octobre

Promotions

- CAPD (23 novembre 2015)
- Accès hors classe (mai-juin)

CAPASH

- Dépôt du dossier en décembre
- Résultats Capd de mars

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (nov)
- Résultats début mars

Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier en janvier
- Résultats Capn de juin

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier en février

Temps partiel

Dépôt du dossier (fin mars)
Résultats Capd (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mai)
- Résultats Capd (mai-juin)

Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- 2ème phase (avr-mai)
- 3ème phase (mai-juin)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 09 71 70 52 52 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique, fax et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 – Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0720S07419 ♦ ISSN 1241 9214